



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2023

—◆—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2023_0001

Attribution d'une aide d'urgence aux victimes des séismes en Turquie et en Syrie

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à dix-huit heures huit minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le sept février deux mille vingt-trois à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, M. ERNEST, M. CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BESANÇON, M. BARBIER, M. TURINI.

Absents ayant donné procuration :

M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN
Mme SCHWEITZER, a donné procuration à M. GIRONDOT
Mme ACKERMANN, a donné procuration à M. BARBIER

Arrivée en cours de séance :

Mme COSTE, arrivée à 18h11, avant le vote du procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2022

Arrivés en cours de séance ayant donné procuration:

M. TARDIEU, 18h19, après le vote du procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2022 et pendant les questions orales. Procuration donnée à Mme CHAYÉ-MAUVARIN
Mme TILLY, 19h, pendant la délibération DEL01_2023_005. Procuration donnée à M. Bisson
M. DENUIT, 19h57, avant le vote de la délibération DEL01_2023_005. Procuration donnée à Mme COUTEAUX

Parti en cours de séance :

M. BESANÇON, 21h40, avant le vote de la délibération DEL01_2023_0014, retour à 21h43, après le vote de la délibération DEL01_2023_0016 et avant le vote de la délibération DEL01_2023_0017

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 23 février 2023

Objet : Attribution d'une aide d'urgence aux victimes des séismes en Turquie et en Syrie

Le 6 février dernier, deux violents séismes ont frappé le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie, faisant à ce stade plus de 33.000 morts et davantage encore de blessés et de sinistrés.

Des milliers de logements et bâtiments sont à terre et de très nombreuses familles se retrouvent actuellement dans la rue, démunies.

Afin de soutenir ces populations endeuillées et de contribuer à l'effort international pour répondre aux besoins humanitaires considérables dans les deux pays (fournitures de produits alimentaires, médicaments, produits d'hygiène, vêtements, relogement des victimes etc.), la Ville propose d'allouer une aide de 10.000 € à la Croix Rouge Française

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré
au scrutin public et à l'unanimité***

ACCEPTE de verser une aide d'un montant de 10.000 euros à la Croix Rouge Française en soutien aux victimes turques et syriennes des tremblements de terre survenus le lundi 6 février 2023.

Il est précisé que les dépenses correspondantes sont effectuées par virement bancaire sur le compte dédié de la Croix Rouge Française : « Séisme Turquie - Syrie ».

Les dépenses sont imputées au budget 2023 de la Ville :

Nature : 65748 Fonction : 024



Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Julie FOURNIER
12^{ème} maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.